

REGLEMENT TECHNIQUE - 3 Heures de l'Ouest 2012

ART 1. CATEGORIES

Les « 3 Heures de l'Ouest » sont ouverts aux catégories KFS Jeune, KFS100 et Nationale.

ART 2. CHASSIS ET CARROSSERIE

Règlement Technique National FFSA 2012 et conformité avec les précisions du document « KFS Jeune, KFS100 de l'année 2012, réglementation et contrôles ».

ART 3. PNEUMATIQUES

4 pneumatiques VEGA FF.FFSA : 4.50 AV / 7.10 AR pour les catégories KFS Jeune et KFS100

4 pneumatiques DUNLOP SL3 : 4.50 AV / 7.10 AR pour la catégorie Nationale.

Pneumatiques pluie ou retaillés interdits. Tout procédé de traitement des pneumatiques est strictement interdit.

Les pneumatiques seront marqués par l'organisateur et devront être ceux utilisés pendant toute la durée de l'épreuve. Seuls 1 pneumatique avant et 1 pneumatique arrière supplémentaires seront autorisés en cas de crevaison, dûment constatée par les contrôleurs techniques.

ART 4. CARBURANT

Le mélange utilisé pour la compétition est fourni directement par le concurrent (Article 10 du Règlement Technique National).

ART 5. NUMEROS DE COURSE

Chaque châssis devra porter à tout instant de la course et des essais ses 4 numéros de course répartis comme suit :

- 1 sur le nassau,
- 1 sur chaque ponton,
- 1 sur la plaque numéro arrière.

ART 6. POIDS

Le poids minimum devra être conforme au règlement à tout moment de l'épreuve.

Le poids minimum kart-pilote sera calculé réservoir vide.

Le poids minimum sera défini selon la catégorie de l'équipage, elle-même définie selon la catégorie des pilotes le constituant :

KFS 100 : 155 kgs Pilotes KFS 100 exclusivement.

KFS Jeune : 145 kgs Pilotes KFS Jeune exclusivement.

KFS « Mixte » : 145 kgs Pilotes KFS 100 et KFS Jeune.

Nationale : 150 kgs

Le lest éventuel devra être fixé de manière inamovible sur le châssis par 2 vis Ø 6 mm mini et écrou frein.

Notes :

Tout pilote KFS Jeune, dont le poids en tenue est supérieur à 75 kgs et qui en ferait la demande, pourra concourir en KFS 100.

Tout pilote KFS 100, dont le poids en tenue est inférieur à 65 kgs et qui en ferait la demande, pourra concourir en KFS Jeune.

ART 7. ENREGISTREMENT DU MATERIEL

Chaque équipage ne pourra disposer que d'un châssis et de 2 moteurs dont les numéros seront relevés. L'équipage devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste lors des vérifications.

REGLEMENT SPORTIF - 3 Heures de l'Ouest 2012

ART 8. ORGANISATION

L'ASK Ancenis (120, rue Morane Saulnier, 44150 ANCENIS) organise le 11 novembre 2012 une épreuve dénommée « Les 3 Heures de l'Ouest » sur le circuit Roger GAILLARD - Ancenis (44). Longueur : 1 174 m.

ART 9. DEROULEMENT

Les 3 Heures de l'Ouest se dérouleront sur la piste Roger GAILLARD sous forme d'une course relais d'une durée de 3h en 2 sessions d'1h30.

ART 10. PARTICIPANTS

Le maximum d'équipages admis en KFS 100 / KFS Jeune / Nationale sera de 44 (Suivant l'Article 28 du Règlement Sportif National). Ces équipages seront composés de 2 à 4 pilotes au choix.

Les 3 Heures de l'Ouest sont ouverts à tout pilote âgé de plus de 13 ans (Nationale), de 13 à 21 ans (KFS Jeune) et de plus de 22 ans (KFS 100) en 2012 et détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting « Concurrent Conducteur » ou « Entraînement Course Club » ou éventuellement un titre de participation en cours de validité.

Les pilotes devront respecter les règlements de la FFSA parus dans le règlement sportif national 2012.

Les accompagnants des pilotes souhaitant être dans la zone des stands / ravitaillement devront être en possession d'une licence FFSA en cours de validité.

ART 11. ENGAGEMENT

Le droit d'inscription est de 130,00 € par équipage, incluant les droits de piste pour la journée du samedi. Ces prix s'entendent TTC.

ART 12. DEROULEMENT

8h00 :	Accueil des pilotes
8h30 – 9h30 :	Essais libres
9h30 – 10h00 :	Briefing
10h00 – 10h30 :	Tirage au sort de la grille de départ et mise en grille 1ère manche
10h30 :	Départ 1ère manche
12h00 :	Arrivée 1ère manche
12h00 – 14h30 :	Pause déjeuner
14h30 – 15h00 :	Mise en grille 2ème manche (grille inversée / 1ère manche)
15h00 :	Départ 2ème manche
16h30 :	Arrivée 2ème manche
17h00 – 18h00 :	Podium et remise des récompenses

ART 13. GRILLE DE DEPART

Grille définie par tirage au sort pour la 1^{ère} manche, dans l'ordre inverse pour la 2^{ème}.

ART 14. CLASSEMENT

A l'arrivée de chaque manche, les équipages seront classés en fonction de la distance parcourue et se verront attribuer des points comme suit :

- 0 au 1^{er},
- 2 au 2^{ème},
- 3 au 3^{ème},
- 4 au 4^{ème},....

et ainsi de suite par ordre croissant de 1 point jusqu'au dernier.

Un classement scratch de l'épreuve sera effectué, ainsi qu'un classement par catégorie (KFS Jeune, KFS 100, KFS Mixte, Nationale), par addition des points marqués lors des 2 manches, le vainqueur étant celui qui aura marqué le moins de points.

En cas d'égalité, l'équipage ayant marqué le minimum de point sur l'une ou l'autre des 2 manches sera déclaré vainqueur.

En cas de nouvelle égalité, le vainqueur sera l'équipage ayant parcouru le plus grand nombre de tours lors des 2 manches.

Enfin, si les équipages ne sont toujours pas départagés, le classement de la 2^{ème} manche sera prépondérant.

ART 15. CONTROLE TECHNIQUE

Un contrôle technique pourra être effectué à l'issue de chaque manche.

Les systèmes de télémessure et de télécommunication stand / kart et kart / stand sont rigoureusement interdits.

ART 16. COURSE

16.1 RELAIS

3 relais minimum par session d'1h30 (soit 2 arrêts minimum pour changement de pilote).

Durée maximum d'1 relais : 45 min. Tout dépassement d'1 min de la durée maxi d'un relais donnera lieu à 1 tour de pénalité.

Un même pilote ne pourra dépasser un temps total de conduite de 2 h. Tout dépassement d'1 min de cette durée donnera lieu à 1 tour de pénalité.

16.2 PROCEDURE DE DEPART

Après la mise en grille des karts, ceux-ci effectueront 1 ou plusieurs tours de formation (à la discrétion du directeur de course) à allure modérée. Le départ sera donné lancé.

16.3 RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements en carburant se feront moteur arrêté et exclusivement au moyen d'un entonnoir. Tout autre système de ravitaillement, sous pression ou par gravité est interdit.

Aucune réparation ou intervention autre que le ravitaillement et le changement de pilote ne sont autorisées dans l'allée des stands.

Les réparations qui sont autorisées devront s'effectuer uniquement dans le stand ; aucune opération mécanique n'est autorisée dans l'allée des stands.

L'allée des stands devra être parcourue à vitesse réduite.

16.4 RAMASSAGE DES KARTS

Les karts en panne sur la piste seront ramenés aux stands, sans utilisation de matériel de transport, par 3 personnes au maximum (le pilote + 2 mécaniciens), et cela dans le respect des règles de sécurité.

16.5 NEUTRALISATIONS

Pour raison de sécurité, la direction de course pourra faire entrer en piste le « kart de sécurité ». Les karts se regrouperont à allure modérée derrière lui ; tout dépassement est rigoureusement interdit.

A chaque intervention du kart de sécurité, les drapeaux jaunes seront agités à chaque poste de commissaire.

16.6 PENALITES

Toute infraction au règlement sportif sera signalée au pilote par un drapeau et pourra être pénalisée par un passage au ralenti par les stands. Dans le cas d'une pénalité, toute intervention (ravitaillement ou réparation) est interdite.

ART 17. RESERVES

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du règlement technique ou sportif en cas de raisons majeures, après consultation et accord de la FFSA. L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course. Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire exclure de l'épreuve par les commissaires sportifs après consultation du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2012.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART 18. EQUIPEMENTS

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est règlementé (combinaison, casque, gants, minerve et chaussures montantes). Le port du pare-côte est vivement conseillé.

Veuillez consulter le Règlement Sportif et Technique National FFSA 2012.

ART 19. RECLAMATIONS

Se référer aux articles du Règlement Sportif et Technique National FFSA 2012.